

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21141 - 78ÈME ANNÉE

L'appel à la solidarité du Comité de solidarité Chagos La Réunion et du Mouvement réunionnais pour la Paix largement entendu

Grand succès de la conférence sur les Chagos



Ce 9 janvier à l'initiative du Comité de solidarité Chagos La Réunion et du Mouvement réunionnais pour la Paix s'est tenue une conférence de Philippe Sands sur le thème des Chagos, sous la présidence de Salim Lamrani, professeur à l'Université de La Réunion, avec Olivier Bancoult et Liseby Elysé du Groupe Réfugiés Chagos comme invités d'honneur. Plusieurs centaines de personnes ont participé à cet événement. Ce grand succès témoigne de la solidarité des Réunionnais avec la lutte du peuple chagossien. Cette solidarité est le résultat d'une prise de conscience qui doit beaucoup au PCR, depuis

qu'en 1989 Olivier Bancoult fut invité par Paul Vergès à La Réunion afin de faire connaître au monde le crime de déportation subi par le peuple chagossien et son combat pour retourner vivre dans son pays. Depuis lors, le PCR a fait de la solidarité avec les Chagossiens un de ses mots d'ordre.

Hier à l'Université, plusieurs centaines de personnes ont répondu à l'invitation du Comité de solidarité Chagos La Réunion et du Mouvement réunionnais pour la Paix : la conférence de Philippe Sands sur les Chagos fut un grand succès. La Réunion est en effet



A la tribune : Julie Pontalba, présidente du Mouvement réunionnais pour la Paix, Liseby Elysé, membre du Groupe Réfugiés Chagos, Philippe Sands, conférencier, Salim Lamrani, président de la conférence, Olivier Bancoult, président du Groupe Réfugiés Chagos, Georges Gauvin, président du Comité de solidarité Chagos La Réunion.

dans une période de vacances. Malgré cela, le public était composé d'une assistance venue de toutes les régions de l'île.

Une forte délégation du Parti communiste réunionnais était conduite par son président Élie Hoarau. Elle comprenait des représentants de sections PCR issues des différentes régions de notre pays, notamment Saint-Pierre, Le Tampon avec son doyen Denis Irouva, Trois-Bassins/Saint-Leu, Saint-Paul, Sainte-Suzanne, Saint-André, Le Port, Saint-Louis. Au premier rang, on remarquait la présence, outre Élie Hoarau, de Maurice Gironcel, président de la CINOR ; Ericka Bareigts, maire de Saint-Denis ; Gilbert Annette, ancien maire de la capitale ; Wilfrid Bertile et Jean-Bernard Maratchia, conseillers régionaux venus respectivement de Saint-Philippe et de Saint-Pierre ; Gélita Hoarau, ancienne sénatrice venant elle aussi de Saint-Pierre ; du conseiller départemental PCR du Port Jean-Yves Langenier. A la tribune autour du conférencier Philippe Sands et de Salim Lamrani : Olivier Bancoult et Liseby Elysé du Groupe Réfugiés Chagos ; Georges Gauvin, président du Comité de solidarité Chagos La Réunion et Julie Pontalba, présidente du Mouvement réunionnais pour la Paix.

Un peuple déporté et interdit de retourner dans son pays

Enseignant-chercheur à l'Université de La Réunion,

Salim Lamrani présidait la conférence. Il revint tout d'abord sur le contexte de la déportation des Chagossiens, de la séparation des Chagos de Maurice en 1965 à la persistance du refus du Royaume-Uni de respecter les résolutions de l'ONU encore en 2023. Cette séparation se fit dans la perspective de créer une base militaire à Diego Garcia, sur une seule des 4 îles habitables d'un archipel qui en comporte 53. Mais ce fut la totalité du peuple vivant dans les îles Chagos depuis le 18^e siècle qui fut déporté vers Maurice et les Seychelles entre 1968 et 1973. Salim Lamrani rappela les votes des résolutions de l'ONU, du Mouvement des non-alignés, des pays ACP, et de la SADC demandant la fin de l'administration britannique sur l'archipel et le retour des Chagossiens. Mais encore en 2013, « Londres s'oppose au droit inaliénable des Chagossiens de vivre dans leur pays » garanti par la Charte des Nations-Unies.

Le peuple chagossien n'appelle pas au démantèlement de la base mais veut simplement revenir vivre dans son pays.

« Nous nous préparons à rentrer aux Chagos »

Olivier Bancoult rappela la solidarité des Réunionnais avec le combat de son peuple :

« Vous nous avez toujours soutenu dans cette cause depuis ma première visite à La Réunion en 1989. Vous

croyez que ce que nous avons subi est l'injustice. Nous n'avons jamais baissé les bras grâce à votre soutien ».

Outre l'aspect juridique, « l'importance est la dignité humaine, de vivre sur la terre où nous sommes nés ». « Avec l'État mauricien, nous sommes allés dans les plus hautes instances. Le peuple chagossien n'a jamais baissé les bras », ajouta-t-il. « A l'ONU, l'Afrique a fait bloc pour les Chagossiens », poursuit-il. « Nous allons aux Chagos et personne ne va nous empêcher. En février dernier nous sommes allés aux Chagos sans demander aux Anglais, sans passeport », dit-il avant de conclure sous les applaudissements du public, « nous nous préparons à rentrer aux Chagos ». Liseby Elysé revint sur les conditions de son exil en 1973, à l'âge de 20 ans. Du jour au lendemain, il a fallu tout quitter pour aller à Maurice. Le trajet prit 4 jours de bateau. Il fut tellement éprouvant que Liseby Elysé, enceinte de 4 mois, perdit son enfant à naître. En 2019, elle raconta toutes ces souffrances devant la Cour internationale de Justice de La Haye.

Comment obtenir justice au niveau international ?

Auteur du livre « Chagos, la dernière colonie », le conférencier Philippe Sands était avocat de l'État mauricien lors de l'audience où témoigna Liseby Elysé. Il commença sa conférence en soulignant que « la déportation entre 1968 et 1973 est caractérisée

comme crime contre l'humanité ». Prochainement, l'ONG Human Rights Watch va d'ailleurs publier une déclaration dans ce sens.

Ce fut en 2010 qu'il fut sollicité par le Premier ministre de Maurice pour mener un combat juridique afin que les Chagos réintègrent le territoire de l'île sœur. Avec une équipe internationale d'une dizaine d'avocats, il œuvra à la mise en œuvre d'une stratégie pour obtenir la justice au niveau international. Or, concernant les Chagos, la saisie de la Cour internationale de Justice ne pouvait se faire qu'à la suite d'un vote d'une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU. « Mais en 2010, c'était impossible », compte tenu d'un rapport de forces favorable au Royaume-Uni.

Plusieurs événements changèrent le rapport de forces aux Nations Unies. Il y eut tout d'abord la création de la réserve marine des Chagos par le Royaume-Uni. Peu après, Wikileaks révélait le contenu d'échanges entre les autorités des États-Unis et du Royaume-Uni prouvant que la création de cette aire protégée visait à exclure le retour des Chagossiens dans leur pays.

D'où la saisie du Tribunal international de la mer à Hambourg sur deux arguments : le Royaume-Uni ne pouvait pas créer de réserve naturelle au Chagos car il n'est pas un État côtier ; le droit à l'autodétermination préalable à l'excision des Chagos de Maurice n'a pas été respecté. Sur ce dernier point, Philippe Sands rappela le contenu de la Résolution 12-14 de 1960 de l'Assemblée générale de l'ONU : l'indépendance d'une colonie se fait selon ses frontières, sauf accord



Au premier rang, on remarquait la présence, outre Élie Hoarau, de Maurice Gironcel, président de la CINOR ; Ericka Bareigts, maire de Saint-Denis ; Gilbert Annette, ancien maire de la capitale ; Wilfrid Bertile et Jean-Bernard Maratchia, conseillers régionaux venus respectivement de Saint-Philippe et de Saint-Pierre ; Gélita Hoarau, ancienne sénatrice venant elle aussi de Saint-Pierre ; du conseiller départemental PCR du Port Jean-Yves Langenier.

de la colonie. Au bout de 4 ans de procédure, l'aire marine jugée illégale. Et pour 2 des 5 juges, les Chagos appartiennent à Maurice, les 3 autres ne dirent rien à ce sujet.

Basculement du rapport de forces à l'ONU

Après cet avis, un changement de gouvernement à Maurice accéléra les événements. Le nouveau Premier ministre, Sir Anerood Jugnauth, demandait la saisie de la Cour internationale de Justice. L'objectif des avocats était donc de solliciter un avis sur cette question : demander si décolonisation de Maurice est complète. Commença alors un travail de lobbying pour obtenir une majorité à l'Assemblée générale de l'ONU.

Il y eut alors « deux miracles ». Le premier fut le BREXIT. Après juin 2016, il fit perdre à Londres le soutien des États membres de l'Union européenne, ce fut une perte d'autorité pour les Britanniques. Le second fut la nomination de Boris Johnston au poste de ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni peu avant l'audience à La Haye. Ce dernier s'était auparavant illustré par la publication d'articles racistes visant notamment les Africains dans des journaux britanniques, « une catastrophe pour le Royaume-Uni ». Ceci renforça le travail de lobbying d'Anerood Jugnauth pour obtenir le soutien de tous les États africains membres de l'ONU.

En juin 2017 fut votée par l'Assemblée générale de l'ONU une résolution par 94 voix contre 16. Elle demandait que la Cour de la Haye se saisisse du différend entre Maurice et le Royaume-Uni pour rendre un avis sur ce sujet. Deux questions étaient posées aux juges : la décolonisation de Maurice est-elle incomplète et quelles sont les conséquences ?

Le témoignage de Liseby Elysé à La Haye

Pour les arguments de fond, Philippe Sands salua le travail d'Olivier Bancoult. Pendant 20 ans, le Groupe Réfugiés Chagos a tenté d'obtenir le droit au retour devant les juridictions du Royaume-Uni. Ceci permit de réunir une abondante documentation. « Sans ces 20 ans de travail, nous n'aurions pu avoir cette documentation qui nous a permis d'argumenter sur le point clé », rappela Philippe Sands.

Le second point clé était le témoignage d'une personne des Chagos devant la Cour internationale de Justice. C'était une procédure très inhabituelle dans cette juridiction, car ceci introduit le facteur émotionnel qui peut risquer de ne pas être bien perçu à

ce niveau. Liseby Elysé s'acquitta avec brio de cette responsabilité. Son témoignage fut un moment essentiel de l'audience.

La communauté internationale enjoins à faire bloc avec les Chagossiens

En février 2019, à l'unanimité des juges sauf celui de nationalité états-unienne, la Cour internationale de Justice de La Haye rendit un avis reconnaissant la souveraineté de Maurice sur les Chagos et enjoignant le Royaume-Uni de quitter l'archipel pour que la décolonisation de Maurice soit complète.

Le 22 mai 2019, par 116 voix contre 6, l'Assemblée générale de l'ONU adopta une résolution pour l'application de l'avis de la Cour internationale de Justice, exigeant que le Royaume-Uni cesse son administration des Chagos dans les 3 mois, et appelant à ne mettre aucune entrave au retour des Chagossiens. La résolution demandait également à tous les États membres de l'ONU de faire bloc pour l'application de l'avis de la Cour internationale de Justice de La Haye et le retour des Chagossiens. Soutenu par les États-Unis, le Royaume-Uni refuse toujours d'appliquer cette décision de la communauté internationale. Mais des discussions ont commencé entre les gouvernements de Maurice et du Royaume-Uni sur la question de la souveraineté sur l'archipel. Il importe que les Chagossiens puissent être associés à ces négociations.

Le succès d'une prise de conscience

L'échéance du retour du peuple des Chagos dans son pays se renforce donc chaque jour.

L'exposé fut suivi d'un débat avec notamment l'intervention du président du PCR, Élie Hoarau.

Avec un important public et un contenu très riche, la conférence d'hier sur les Chagos fut un grand succès. Ce grand succès témoigne de la solidarité des Réunionnais avec la lutte du peuple chagossien. Cette solidarité est le résultat d'une prise de conscience qui doit beaucoup au PCR, depuis qu'en 1989 Olivier Bancoult fut invité par Paul Vergès à La Réunion afin de faire connaître au monde le crime de déportation subi par le peuple chagossien et son combat pour retourner vivre dans son pays. Depuis lors, le PCR a fait de la solidarité avec les Chagossiens un de ses mots d'ordre.

M.M.



« Rencontre des députés des territoires 97 »

« Redresser la tête et sortir du rapport dominant à dominés »

Dimanche soir en Guyane, au terme d'une première journée de travaux, plusieurs participants du séminaire « Rencontre des députés des territoires 97 » sont revenus sur le sens de cette première réunion décentralisée de 19 députés d'anciennes colonies intégrées à la République. Rassemblés en Guyane du 7 au 10 janvier, ces parlementaires veulent porter d'une même voix des problèmes communs auprès du gouvernement afin qu'il change ses relations avec les peuples de ces territoires : passer d'une logique d'assimilation qui ne règle pas les problèmes fondamentaux à une logique d'accompagnement du développement.

La « Rencontre des députés des territoires 97 » a tenu dimanche ses premiers ateliers de travail. Au soir des travaux, une vidéo a été postée par le député guyanais Jean-Victor Castor. Plusieurs participants sont interrogés. Ils font un bilan de la première journée et donnent quelques perspectives.

Le député guyanais Davy Rimane est l'initiateur de cette rencontre, il a réexpliqué hier le sens de la démarche : « Nous n'avons pas d'autre choix ou d'autre voie que d'aller vers cette rencontre de rassemblement avec nos homologues des territoires dits d'outre-mer. C'est la suite de plusieurs événements dont le 24 novembre fut le point culminant : l'indignité a atteint son paroxysme au sein de l'Assemblée nationale française ».

« Je suis très satisfait par la venue de tous ces députés. C'est un acte fondateur amené à se répéter et à se pérenniser dans le temps », poursuit-il, « nous avons pris le parti qu'en portant ensemble les problèmes qui nous rassemblent, nous aurons plus de poids pour se faire entendre à qui de droit ».

« Une rencontre porteuse de beaucoup d'espoirs »

Le député réunionnais Frédéric Maillot abonde dans le même sens : « nous avons montré que nous pouvons casser des frontières géographiques pour se réunir sur des logiques de luttes et des thématiques sur lesquelles nous pouvons peser plus fort sur le gouvernement. Cela s'annonce très bien. Très fort est le symbole de se réunir et de déplacer l'Assemblée nationale vers Cayenne et la Guyane aujourd'hui ». Pour la députée réunionnaise Emeline K/Bidy, « c'est

une rencontre porteuse de beaucoup d'espoirs. Le fait de retrouver des députés de l'ensemble des territoires ultramarins qui au-delà de toutes leurs différences et de leurs partis politiques sont prêts à s'engager dans une même voie en faveur du développement de ces territoires. C'est un véritable message d'espoir que l'on lance à l'ensemble de nos populations ». « Il s'agit de marquer notre accord sur un certain nombre de demandes que nous porterons vis-à-vis du gouvernement d'une seule voix », précise-t-elle.

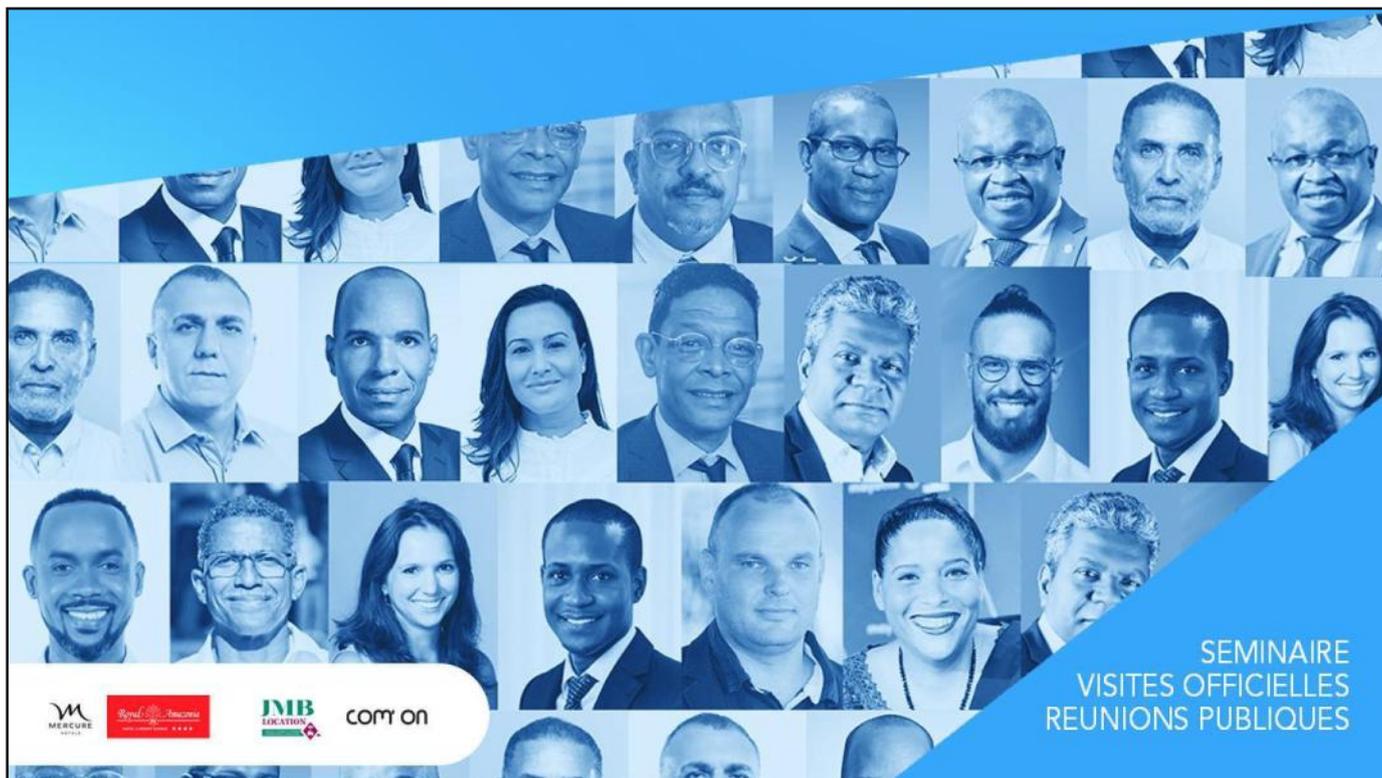
Contre la vie chère : « sortir d'une logique coloniale »

Lors de la première journée, les ateliers portaient sur la coopération régionale et la vie chère systémique. Le député réunionnais Frédéric Maillot a résumé ainsi son intervention : « J'ai surtout axé sur l'échange avec la zone. La Guyane comme La Réunion se trouvent plutôt dans l'hémisphère Sud. Les flux commerciaux vont plutôt vers le Nord. Il faut repenser une logique de commerce avec la zone ce qui aurait un impact contre cette vie chère systémique : acheter avec nos voisins, commercer avec nos voisins et sortir d'une logique coloniale. Ce serait une première réponse à la cherté systémique de nos territoires ».

Sans ces anciennes colonies, la France serait un petit pays d'Europe

Plusieurs participants ont été interrogés sur cette question : comment influencer sur les décisions nationales ?

Pour Olivier Serva : « La France ne serait pas la France sans ces territoires ultramarins. La France serait un petit pays dans l'Europe tel que la Belgique ou le Luxembourg ou la Suisse sans ces territoires où elle aime à dire que le soleil ne se couche jamais. La France ne pourrait pas lancer des fusées Ariane, la France ne pourrait pas avoir cette biodiversité extraordinaire aujourd'hui, elle n'aurait pas pu avoir des positions géopolitiques fondamentales dans le Canal du Mozambique où on sait que l'Afrique est l'avenir du monde. Elle ne pourrait pas non plus avoir des positions géostratégiques du côté du Pacifique ».



« Parler d'égal à égal avec nos interlocuteurs »

Pour la députée réunionnaise Karine Lebon. « La France n'aurait pas le choix, ce n'est pas une option, c'est une nécessité. Nous sommes 27 sur 577 députés, nous représentons 4 % de la population. Mais si la France est aujourd'hui la 2e puissance maritime mondiale, si elle a un rayonnement mondial, c'est grâce aux outre-mer. Nous constituons une richesse pour le territoire national ».

Pour le député guyanais Jean-Victor Castor : « Il est indéniable que la France tire profit des richesses des territoires du 97 : de leur biodiversité, sous-sol, situation géographique, ou encore de leurs ressources humaines. C'est une réalité partagée par tous et il faut que nos peuples comprennent que nous devons redresser la tête et parler d'égal à égal avec nos interlocuteurs. En somme, de sortir du rapport dominant à dominés ».

« Être toujours connecté avec la réalité de notre territoire »

Les travaux continuaient hier et étaient suivis d'une réunion publique. Hier, le député guyanais Davy Rimate a donné des précisions sur cette journée : « Demain soir (ce soir — NDLR), une restitution très importante avec la population. Cela se déroulera à l'Université de Guyane. Nous attendons la population nombreuse ».

« En tant qu'élus du peuple, il est tout à fait normal que nous ayons ce moment d'échange avec la population, voir quel est son regard, sa position, ses interrogations par rapport aux thématiques », souligne-t-il, « ce sont toutes les choses dont nous avons besoin pour alimenter notre réflexion, afin de ne pas être en décalage avec les besoins de la population et être toujours connecté avec la réalité de notre territoire ».

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Mwin la fé in rèv !

Lo zour i ariv, li kongn déza dsi la porte

Mézami mi koné pa si zot i rapèl Martin Luther King in gran méssyé la lite toute inn vi pou labolission bande mézir rassist dann l'Amérik. Mwin mi rapèl ali tré bien, épi son bande konba konte la ségrégassion. Malorozman mi rapèl ossi kan bande rassist l'assassine ali, lo 4 avril 1968 dann la vil i apèl Memphis.

Martin Luther King lé mor assassiné, mé son bande parol lé ankòr bien vivan dan la mémoir toute bande konbatan la libèrté. Dann son bande prédikassion li téi anons la fin la ségrégassion rassyal.-noré bonpé pou di dsi labolission réèl, mé ni doi z'ète kontan pars son bande konba la bien fé avanss la koz bande noir laba dann l'Amérik.

Pou kossa mi di sa ankòr zordi ?

Pars mwin la di sa galman kan Nelson Mandela épi son bande konbatan la mète in poin final avèk l'aparteid. E sa l'ariv d'in kou l'èrk lopinyon mondyal téi atan mèm pa, mé l'arivé.

Zordi mi di sa pou noute bande frèr é sèr shagossien, pars pou zot ossi lo zour lo rotour i tarde pa arivé. Fransh vérité nou la zamé pèrde kouraj pou zot rotouv zot péi. Zot léspoir lété si tèlman gran ké nou téi panss lo zour zot rotour téi sava fini par arivé.

Lo zour lé pankor mé li kongn dsi la porte.

A bon antandèr, salu.

Justin